

LE XVIII^e SIÈCLE REVISITÉ, ENTRE PASTORALES D'APRÈS FRAGONARD ET GUILLOTINE

CHÂTEAU DE NYON

L'OBJET DU MOIS

UNE BRIQUE DE VERRE, DES BRIQUES DE VERRE PAR CENTAINES

La brique de verre figurant sur la page de couverture, l'objet du mois, sera présentée avec des centaines d'autres dès juin prochain, en 2018, dans une exposition au Château de Nyon.

Ce sera une première! On verra dans le détail l'invention spectaculaire de Gustave Falconnier (1845 Nyon 1913), architecte et inventeur génial de cette brique transparente, brevetée dès 1886, qui servit à édifier vérandas, jardins d'hiver et autres voûtes dont certaines subsistent à Nyon, Zurich ou Bâle.

Tout un monde à découvrir par le biais de cette exposition et du catalogue qui l'accompagnera.

Gustave Falconnier, brique de verre soufflé no 9, vers 1890, Château de Nyon
Photographie : Nicolas Lieber



YINKA SHONIBARE MBE, TEL EST LE NOM DE CET ARTISTE, NÉ À LONDRES, D'ORIGINE NIGÉRIANE ET MEMBRE DE L'EMPIRE BRITANNIQUE, MBE (*MOST EXCELLENT ORDER OF THE BRITISH EMPIRE*), QU'IL ACCOLE À SON NOM, EN FAISANT UN VÉRITABLE PATRONYME.

Cela fait bien longtemps, depuis la réouverture du château en 2006, sans doute, que j'avais l'idée de mêler les œuvres de Shonibare, inspirées souvent du XVIII^e siècle, à des porcelaines de Nyon, où les motifs inspirés des pastorales du XVIII^e siècle étaient en tout point comparables. Celles des porcelaines de Nyon avaient, cependant, été créées à l'époque, tandis que celles de Shonibare avaient été interprétées, réunissant les délices frivoles d'un XVIII^e siècle (pour ceux qui y avaient accès, à l'époque) à la fin tragique d'une société que l'artiste anglais, depuis plusieurs années, aime à comparer à la fin de notre époque. Cette jonction entre porcelaine et art contemporain, en cette saison 2017, a enfin pu être réalisée.

Ainsi, l'installation de Shonibare, s'inspirant directement de la peinture de Jean-Honoré Fragonard (1732-1806) intitulée *L'amant couronné*, l'une des quatre toiles d'origine réalisées à partir de 1771 pour Madame Du Barry pour son salon du pavillon de Louveciennes et faisant partie de l'ensemble intitulé *Les progrès de l'amour dans le cœur d'une jeune fille*, se retrouve comme pièce finale de l'exposition intitulée «Un bal masqué. XVIII^e siècle et art contemporain». Toutefois, chez Shonibare, les têtes sont déjà tombées, absentes du moins, préfigurant la Révolution dont madame Du Barry, ancienne maîtresse de Louis XV, sera aussi victime. En outre, les mannequins utilisés pour cette installation ont une carnation qui ne rappelle que

peu les peaux blanches prônées au XVIII^e siècle dans la société occidentale : Shonibare aime à mêler les influences et les origines. Preuve en est les vêtements du couple qui, s'ils sont fort conformes dans leur coupe aux modèles de la toile de Fragonard, sont réalisés en tissus wax, habituellement utilisés sur le continent africain et que l'on croit, de ce fait, réalisés en Afrique alors qu'ils sont le plus souvent produits en Indonésie et exportés par la suite : mélanges des origines et des influences, à nouveau, mélange des époques qui se ressemblent étrangement, parfois.

Une autre œuvre de Shonibare figure dans l'exposition au château : un film, intitulé *Un ballo in maschera* qui réinterprète la fin tragique du roi de Suède Gustave III, assassiné en 1792 lors d'un bal masqué à l'opéra royal de Stockholm ; et, là aussi, dans ce film, la confusion des genres peut se voir, au-delà des costumes.

Et pour clore cette visite, où l'on découvre également des photographies de l'Anglaise Karen Knorr ou des peintures du Belge Jan de Vlieghe, le Musée d'art et d'histoire de Genève nous a prêté sa guillotine – du moins son couperet et sa lunette d'origine – qui se trouve habituellement à La Maison Tavel.

VINCENT LIEBER / CONSERVATEUR CHÂTEAU DE NYON



Yinka Shonibare MBE
The Crowning, 2007
 deux mannequins, coton imprimé
 « wax », chaussures, fleurs en soie
 160 x 280 x 210 cm
 Arts Council Collection, Londres

L'Amant couronné
 entre 1770-1773, 343 x 318 cm
 New York, Collection Frick



IL NE FAUT PAS DÉPASSER LES BORNES ... !

MUSÉE ROMAIN

LES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES ENTREPRISES ENTRE 2013 ET 2016 SUR LES HAUTS DE NYON, DANS LE QUARTIER DE LA PETITE PRAIRIE, ONT RÉVÉLÉ UN IMPORTANT TRONÇON – 330 M – DE L'AQUEDUC DIVONNE-NYON, EN TRÈS BON ÉTAT DE CONSERVATION. CET EMBLÈME DE LA CIVILISATION ROMAINE, DE PIERRES, CHAUX ET BRIQUES, RACONTE DE PASSIONNANTES HISTOIRES D'EAU...

L'une d'elles émane d'un bloc taillé dans un calcaire vert local dégagé dans le comblement de l'un des regards de contrôle qui servait à l'entretien de la conduite.

À première vue, ce vestige n'appartient pas à la maçonnerie de l'aqueduc ; sa présence dans le remblai indique cependant qu'il se trouvait probablement à proximité de l'ouvrage. La forme oblongue, le traitement des surfaces et les dimensions évoquent une borne. Dans l'Antiquité, comme aujourd'hui, les bornes étaient utilisées pour jalonner les distances d'une ville à l'autre – miliaires –, mais aussi pour marquer des limites de propriétés ou de territoires. À quoi pouvait bien servir une borne dans les abords de l'aqueduc ?

C'est ici qu'il faut se tourner vers les textes latins et en particulier vers celui que Frontin, homme politique et administrateur des eaux à Rome sous l'empereur Nerva en 97 apr. J.-C., a consacré aux aqueducs de Rome. Dans la capitale romaine, le *curator aquarum* était nommé par l'empereur et dirigeait à la fin du I^{er} s. apr. J.-C. un bureau de 700 personnes ; dans les provinces cette charge très

importante était souvent couplée avec l'entretien des routes.

Dans son traité, Frontin dresse un bilan des aqueducs de Rome et livre une quantité d'informations sur la gestion de ces ouvrages hydrauliques, dont la construction et surtout l'entretien demandaient des sommes considérables.

L'eau très convoitée engendrait de nombreuses fraudes autour des conduits sur lesquelles Frontin pointe le doigt, tout en indiquant les mesures à prendre. Ainsi, il constate que très souvent les propriétaires riverains endommageaient les conduits en occupant les zones situées à proximité immédiate des aqueducs avec des bâtiments ou des arbres qui, dans certains cas, bloquaient l'accès et empêchaient l'entretien du canal. Une loi est alors éditée par le Sénat :

Comme il importe pour la réfection des canaux et des conduits qu'il y ait un espace libre à l'entour et que l'on ne mette rien auprès d'eux qui gêne l'adduction et dégrade les ouvrages appartenant à l'Etat, il est décidé que, autour des sources, des arches et des murs, de part et d'autre 15 pieds

[4,4 m environ.] devront être laissés libres et que, autour des canaux souterrains à l'intérieur de la ville et des immeubles y attenants et hors de la ville, de part et d'autre, on devra laisser libre un espace de 15 pieds sans qu'il soit permis dorénavant d'élever sur cette zone ni tombeau ni construction ni d'y planter d'arbres. S'il y avait maintenant des arbres à l'intérieur de cette zone, ils devront être abattus sauf s'ils touchent à une exploitation agricole et s'ils sont compris dans des constructions. Toute infraction entraînera, pour chaque contravention, une amende de 10'000 sesterces, dont la moitié sera donnée en récompense à l'accusateur qui aura été l'agent principal de la condamnation de celui qui aura transgressé ce sénatus-consulte, et l'autre moitié sera encaissée par le Trésor. Les curateurs des eaux connaîtront des affaires de cet ordre et les jugeront. (CXXVII, 1-3).



Si l'on considère que le salaire annuel d'un fonctionnaire de rang élevé travaillant dans l'administration impériale (*procuratores*), ou celui d'un professeur d'Etat (*rhétorés*), était de 100'000 sesterces, on imagine l'effet dissuasif des montants de ces amendes. La borne trouvée à Nyon devait sans doute permettre de délimiter cette zone de protection en rappelant aux habitants de la *Colonia Iulia Equestris* et des alentours qu'il valait mieux ne pas dépasser les bornes...

CORINNE SANDOZ
COMMISSAIRE DE «ÇA COULE DE SOURCE!
AQUEDUC ET HISTOIRES D'EAU DANS LA NYON ROMAINE»



Borne trouvée dans les fouilles
de l'aqueduc Petite Prairie, h 51 cm
2013
Photographie Nicolas Lieber, 2017

LE ROCAMBOLESQUE ITINÉRAIRE D'UN MÂT FLOTTANT

MUSÉE DU LÉMAN

SI VOUS ÊTES PASSÉS DERNIÈREMENT DEVANT LE MUSÉE DU LÉMAN, VOUS AVEZ SANS DOUTE REMARQUÉ UN OBJET BIZARRE : UNE GROSSE BOULE TOUTE ROUILLÉE DEPUIS LAQUELLE S'ÉLANCE UN MÂT HÉRISSÉ D'ÉCHELONS. SURTOUT NE CRAIGNEZ RIEN. IL NE S'AGIT PAS D'UNE ANCIENNE MINE SOUS-MARINE SUSCEPTIBLE D'EXPLOSER AU MOINDRE HEURT, MAIS D'UNE « ATTRACTION HILARANTE POUR EXERCICE ACROBATIQUE » (DIXIT UN DÉPLIANT PUBLICITAIRE D'ALORS) QUI FIT LE BONHEUR DES BAGNEURS LAUSANNOIS PENDANT LES ANNÉES 1930.

Tout commence en 1927, lorsque la Société des hôteliers inaugure une nouvelle plage pour augmenter l'attractivité touristique de Lausanne. Située en arrière de l'actuel port de Vidy (il faut se rappeler que depuis la seconde moitié du XIX^e siècle, les rives lausannoises ont été complètement redessinées, notamment lors de la préparation de l'Exposition nationale de 1964), l'établissement propose une plage de sable, un restaurant, des hamacs nautiques, une installation pour l'aquaplaning, une île flottante, et un water toboggan. Haut de 11 m et long de 25, ce toboggan est selon la Gazette de Lausanne, qui ne boude pas son plaisir, le premier de Suisse et même « si nous ne faisons pas erreur du continent européen ».

Pour le descendre, les baigneurs s'embarquent sur des « luges de mer » qui une fois arrivées sur l'eau continuent d'y glisser sur plusieurs mètres. Lors des courses de toboggan, les champions réussissaient généralement des glissades de plus de 20 mètres.

Deux ans plus tard, la plage se dote d'une attraction nouvelle : le mât flottant. Inventé par un certain Rud. Frei qui vit sur les bords du lac de Constance, il se compose d'une sphère métallique de 2 m de diamètre sur laquelle est fixé un mât de 5 m de haut avec échelons. Installé au large de la plage, les baigneurs s'y rendent à la nage avant de s'y hisser. En fonction de leur nombre (ils peuvent être

jusqu'à six), de leur poids et de leurs mouvements, le mât se balance plus ou moins fort. L'ivresse de l'adrénaline était semble-t-il au rendez-vous.

Mais toutes les bonnes choses ont une fin. Dix ans après son inauguration, Lausanne-Ouchy Plage fait faillite. Les rentrées financières ne sont visiblement pas suffisantes pour amortir le gigantisme des infrastructures construites. D'autant que nombre de Lausannois préfèrent se rendre à la plage de Vidy, moins équipée, mais plus populaire et surtout gratuite.

Avec la faillite disparaissent unes à unes les attractions qui égayent la plage depuis une décennie. Désormais, les Lausannois ne peuvent plus descendre en trombe le water toboggan ou grimper sur le mât flottant. Après avoir été entreposé sur une plage, celui-ci est coulé, à une date inconnue, au fond du lac à 1 km au large de Vidy. Peut-être ce sabordage a-t-il été décidé après le décès d'une baigneuse en 1949 sur le mât flottant du lac de Neuchâtel ?

L'histoire du mât flottant aurait pu s'arrêter là. Mais plus d'un demi-siècle plus tard, le 24 août 1989, le sous-marin F.-A. Forel tombe par hasard nez à nez avec la sphère du mât. Sont à bord, Jacques Piccard (l'inventeur du sous-marin), la chanteuse Grace Jones et le pilote Roger Thiébaud. Après avoir pris quelques photos, les trois découvreurs remontent à la surface, laissant le mât flottant retomber une fois encore dans l'oubli.

Mais, vingt-huit ans plus tard, au printemps 2016, l'histoire rebondit à nouveau. Préparant une exposition sur la baignade, j'exhume dans les collections du musée une carte postale ancienne montrant le mât flottant. Séduit par la beauté de l'image mais aussi par le principe même de l'attraction, j'en parle à droite à gauche. Le 9 juin 2016, je raconte mon histoire à Roger Thiébaud. Je tombe des nues, lorsqu'il me dit qu'il sait où se trouve le mât et me détaille la plongée avec Grace Jones.



Dès le lendemain, je fouille les archives de la famille Piccard que le musée conserve à la recherche des photos prises le 24 août 1989. Lorsque je les retrouve, le doute n'est plus permis. C'est bien la sphère du mât flottant que j'ai sous les yeux.

Je rappelle alors Gilbert Paillex, présent la veille lors des révélations de Roger Thiébaud, qui avait émis l'idée de partir à la recherche du mât. Spécialiste en recherches subaquatiques, Gilbert Paillex n'en est pas à son coup d'essai, lui qui a retrouvé plus de 60 épaves dans le Léman.

Sur la base des indications fournies par Roger Thiébaud, qui se rappelait de la profondeur approximative et de la zone géographique, Gilbert Paillex part à la chasse à l'aide d'un échosondeur et d'un robot subaquatique équipé d'une caméra. Il lui faut plusieurs mois de recherche pour finir par retrouver le mât flottant à 122 m de profondeur.

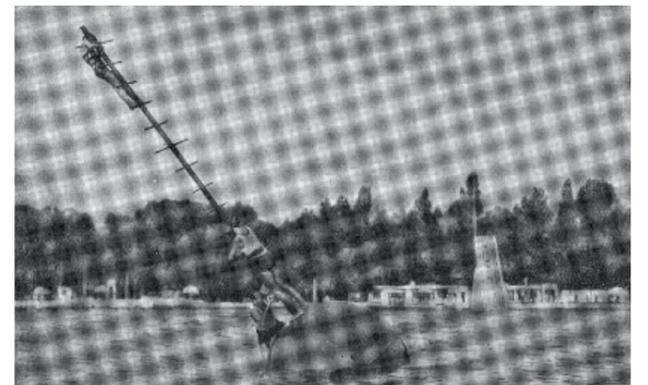
Après la chasse, la pêche. Pour faire émerger cet objet d'environ 500 kilos, rempli d'eau et partiellement couvert de boue, Gilbert Paillex et son complice Pierre Martin envisagent de lui attacher, à l'aide d'un robot, un ballon qu'ils gonfleront ensuite grâce à des bonbonnes stockées

sur leur bateau, escomptant que la remontée du ballon entraînera celle du mât. Trois tentatives sont nécessaires pour le faire remonter et l'amener jusqu'au port d'Ouchy où, le 16 août 2017 devant un parterre de journalistes, il est finalement extrait du lac, 88 ans après sa construction, plus de 70 ans après son sabordage et 28 ans après sa découverte par le sous-marin.

Depuis le 24 août 2017, le mât flottant trône fièrement dans la cour du musée. Aux visiteurs qui le contemplant, il raconte les différentes étapes de sa vie, commençant par les rires des baigneurs qui pendant dix ans se sont accrochés à ses échelons, l'épisode de son sabordage, symptomatique d'une époque qui ne voyait pas de problème à couler ses déchets dans le lac, les décennies à regarder passer les poissons et parfois les sous-marins, et enfin cette émergence inattendue, début d'une nouvelle vie à l'air libre.

LIONEL GAUTHIER,
CONSERVATEUR DU MUSÉE DU LÉMAN

L'ÉMERSION DU MÂT FLOTTANT N'AURAIT PAS ÉTÉ POSSIBLE SANS LE SOUTIEN FINANCIER DE L'AMN QUE JE REMERCIE CHALEUREUSEMENT.



Sources

Uvachrom, Le mât flottant de Lausanne-Ouchy Plage vers 1930, carte postale colorisée, collection du Musée du Léman

Photographe inconnu, Lausanne-Ouchy Plage, 1929-1939, collection du Musée historique de Lausanne. On aperçoit dans le fond de l'image le water toboggan

Le mât flottant à 122 mètres de profondeur photographié par le robot de Gilbert Paillex le 24 avril 2017

EN COULIS- SES



Photo : Nicolas Lieber, 2017

À LA RENCONTRE DE LOUISE BIGWOOD, MEMBRE DU COMITÉ DE L'AMN

Deux passions animent depuis toujours l'espiègle Louise Bigwood : la musique classique et l'archéologie. Enfant, elle part avec ses parents arpenter la lande du nord-est de l'Écosse constellée de *stone circles*. C'est son père, pasteur, qui lui transmet le goût de l'histoire et des « vieilles pierres ». L'amour de la musique vient à six ans avec le piano, puis le violoncelle vers l'âge de dix ans. Dès lors, elle n'a cessé de jouer et d'écouter Bach, Brahms, Rachmaninov, Britten... Son attachement aux livres l'encourage à étudier l'anglais à l'Université de St. Andrews. Confrontée malheureusement (ou heureusement !) à un professeur qui n'aimait pas les femmes, elle renonce à l'anglais au profit du français. Après ses études, elle part donc pour une année de lectorat à Grenoble. Passionnée par les langues, Louise se destine à la traduction et passe le concours des Nations Unies à Genève. Elle a 22 ans et vient d'arriver en Suisse. Elle rate le concours la première fois (sur 400 postulants, seuls 10 sont retenus), mais remporte la mise au second tour. Son nouvel employeur l'envoie au Chili qu'elle rejoint comme apprentie traductrice en 1971. Elle se marie là-bas, dans ce pays qu'elle adore, l'année du coup d'État en 1973. Après un passage par l'Espagne, qui voit naître sa fille, elle revient au Chili en 1977 avant de rejoindre définitivement la Suisse en 1981. Elle s'installe à Genève, puis à Nyon dans le quartier de La Levratte qu'elle n'a plus quitté.

En plus de son travail aux Nations Unies, Louise parfait sa technique du violoncelle par de nombreux stages et avec l'aide de son quatuor. Son vif intérêt pour l'archéologie et l'histoire ancienne se voit comblé par le Musée romain à qui elle propose ses services en tant que traductrice. Véronique Rey-Vodoz accueille avec joie cette proposition. Louise, déjà membre de l'AMN, est heureuse de contribuer ainsi à une meilleure connaissance de la ville qui l'a accueillie il y a 36 ans. Après le Musée romain, elle s'engage pour le Musée du Léman, avec une première traduction consacrée à l'omble chevalier, et pour le Château de Nyon dont elle vient de traduire tous les textes du site internet en anglais. À la retraite depuis quelques années, elle intègre le comité de l'AMN en 2013 où sa personnalité est encore plus appréciée que ses qualités de traductrice. Merci pour tout Louise !

ALEXIA RYF
CONSERVATRICE ADJOINTE, CHÂTEAU DE NYON

DEVENEZ MEMBRE DES AMIS DES MUSÉES DE NYON !

Vous vous passionnez pour l'histoire et le patrimoine de la ville de Nyon ? Vous voulez connaître davantage les collections des trois musées ?

> WWW.AMN.CH



Amour navigant sur une amphore. Photo : R. Gindroz, 2017

DANS LE SILLAGE D'ARTÉMIS, CLIN D'ŒIL À EDGAR ET WALDEMAR

Des travaux effectués en 1932 dans la maison Boldrini, à la Grand Rue, mènent à la découverte spectaculaire d'une des mosaïques romaines les plus remarquables de Suisse. L'importance « nationale et scientifique » de la pièce est immédiatement reconnue et « la Municipalité de Nyon, approuvée par le Conseil communal de cette ville, et éclairée des consultations de M. A. Naëf, archéologue cantonal, et de M. F. Tauxe, conservateur du Musée historique de Lausanne, a (...) décidé le déplacement et le rétablissement de ce beau pavement au Musée du château de Nyon » comme l'écrit Henri Vautier en 1933 dans la *Revue historique vaudoise*. Edgar Pelichet relate la découverte dans La Suisse en janvier 1933. Il reste ensuite en retrait de l'affaire mais son nom figure dans l'article de Henri Vautier en tant qu'auteur du plan de Nyon où est située la découverte. L'écho de celle-ci gagne Lausanne, comme on vient de le voir, et Genève où, dans la revue *Geneva*, l'archéologue cantonal Louis Blondel relaie la découverte et où paraissent en 1935 les études de Etienne Clouzot et de Waldemar Deonna, l'un des plus grands spécialistes de l'Antiquité actifs en Suisse dans la 1^{re} moitié du XX^e siècle, directeur du Musée d'art et d'histoire et professeur d'archéologie classique à l'Université de Genève.

Alors que la scène figurée de ce pavement fragmentaire est difficile à interpréter, l'immense culture de Deonna lui souffle une hypothèse qui soulèvera un certain scepticisme : dans ce décor résolument aquatique, il reconnaît dans le personnage féminin armé d'un arc, chaussé de brodequins et jambes nues, « une Artémis, une Diane marine ». Cette déesse est pourtant connue comme celle de la chasse et des animaux sauvages. Il faudra attendre que Sophie Delbarre-Bärtschi, dans son étude parue en 2012 dans le volume *Noviodunum V*, reprenne et étaye cette hypothèse, rappelant qu'Artémis peut fort bien, dans certains contextes, apparaître en milieu marin.

Quant à Edgar Pelichet, il reprend l'identification de Deonna sans mentionner la nature marine rare prêtée par ce dernier à la déesse. Usant de la notoriété de celle-ci, il baptise la pièce « La Mosaïque d'Artémis » et donne ce titre en 1940 à un article paru dans la *Revue d'Art et d'Archéologie* lorsque la mosaïque eut trouvé place dans la cour du Château. Pelichet joua de fait un rôle majeur non pas pour l'étude scientifique mais pour la mise en valeur de la pièce dont il s'inquiéta sitôt devenu en 1938 conservateur du Musée historique de Nyon. On peut regretter qu'il ait œuvré pour son exposition à la verticale, contrairement à l'avis de Naëf qui voulait une présentation horizontale conforme à la position originale de l'objet. Naëf ayant quitté son poste en 1934, personne ne reprit ses arguments. L'adoption du « projet le plus aisé et le moins coûteux à réaliser » eut le mérite de faire sortir rapidement l'objet de son hangar en lui épargnant l'oubli des autorités.

Bien mieux connue aujourd'hui, la mosaïque est plus que jamais l'une des plus remarquables de Suisse. Hélas retournée dans un hangar, elle attend un lieu d'exposition digne.

VÉRONIQUE REY-VODOZ
CONSERVATRICE DU MUSÉE ROMAIN



Noviodunum / FHV Fruehauf, Viladoms & Henry / Lausanne

EXTENSION DU MUSÉE DU LÉMAN

Extension : la Ville de Nyon donne son feu vert ! À la quasi-unanimité (75 oui, 1 non et 7 abstentions), le Conseil Communal plébiscite le projet d'extension initié par la Fondation pour le Musée du Léman. La Ville de Nyon va devenir le porteur du projet auprès du Canton de Vaud et de NyonRégion et le maître de l'ouvrage de la future réalisation. Grâce au soutien désormais acquis des instances publiques, il est désormais possible d'envisager la pose de la première pierre vers 2019 et l'inauguration vers 2021.

Le Canton et la Région ont en effet déjà fait part de leur intérêt à soutenir le projet à hauteur de 13 millions et des contacts ont été noués avec des fondations ou entreprises ainsi que la Loterie Romande. La Municipalité de Nyon se voit donc confortée dans son choix de placer la réalisation de l'extension parmi les trois premières priorités de sa législature 2016-2021.

De plus, le Conseil communal a levé l'unique opposition faite au plan de quartier avec une même confortable majorité. Plusieurs conseillers ont fait état de leur grand enthousiasme pour le projet qu'ils considéraient comme un « projet séduisant pour le tourisme régional ». La maquette du site dévoilée au début de l'année a permis d'apprécier l'intégration du bâtiment dans le site historique, en adéquation avec les attentes des Monuments historiques, de Patrimoine Suisse et de Pro Patria. Selon ces spécialistes, le bâtiment actuel, un magnifique exemple de l'architecture hospitalière du XVIII^e s, va gagner en visibilité et sera parfaitement mis en valeur.

Une commission scientifique très large, formée par des scientifiques du lac, des architectes ou des ingénieurs navals et des muséographes, est à pied d'œuvre. Il n'y plus de temps à perdre pour imaginer un nouveau musée intégrant les fleurons d'une collection qui comprend plus de 50 bateaux, des centaines de modèles-réduits, des milliers d'objets et de documents...

Depuis sa création en juillet 2013, la Fondation pour le Musée du Léman a apporté CHF 2,35 millions de financement au projet (concours, études d'avant-projet, projet définitif). Elle tient donc à remercier infiniment ses donateurs, fondations, entreprises, privés et amis du Léman qui lui ont déjà accordé leur confiance.

Pour finaliser le financement de l'étape actuelle, la Fondation pour le Musée du Léman cherche encore CHF 200'000.- sur un montant de CHF 1'119'000.-. Entrez donc sans tarder dans le cercle de nos donateurs et devenez nos ambassadeurs. Vous pouvez faire avancer ce magnifique projet avec vos dons, même modestes. Ils sont déductibles fiscalement et chaque franc est un pas vers la réussite. Amis des Musées de Nyon, le Musée du Léman a besoin de vous maintenant. Nous vous adressons un immense merci d'avance pour votre indéfectible soutien.

CARINNE BERTOLA
CHEFFE DE PROJET POUR LA FONDATION POUR LE MUSÉE DU LÉMAN

FONDATION POUR LE MUSÉE DU LÉMAN
CRÉDIT SUISSE, AGENCE DE NYON
IBAN CH30 0483 5131 5828 2100 1